

N° 1917 – MO 783

N° référence : 01.0302.0576

Dépôt : 31.03.2026

Traitement Bureau CDV : 07.04.2026

Développement/Urgence : NON/OUI

Délai de réponse : 07.07.2026

Motion de Moutier à Venir intitulée : « Pour un retour des feux d'artifices du 1^{er} août »

Proposition

Le Conseil de ville accorde au conseil municipal la possibilité de réintroduire un feu d'artifice officiel, encadré, lors de la fête nationale.

Il est également chargé de renforcer l'information à la population concernant les règles applicables aux feux d'artifice privés, d'encourager leur limitation et de veiller à leur respect.

Développement

Acceptée en 2020, la motion n°1687 visait à remplacer les feux d'artifice traditionnels par des alternatives plus écologiques. Toutefois, l'expérience montre que ces solutions n'ont pas rencontré le succès escompté et que la fête du 1er août a perdu en attractivité.

Par ailleurs, l'absence de feu d'artifice officiel a favorisé une multiplication des tirs privés. Cette situation entraîne des nuisances sonores diffuses et prolongées, souvent sur plusieurs jours, ainsi qu'une perte de maîtrise globale.

À l'inverse, l'organisation d'un feu d'artifice unique, limité dans le temps et encadré, permettrait de concentrer les nuisances sur une durée réduite et dans un cadre défini. Cette approche présente également des avantages en matière de sécurité : elle permet à la population d'assister à un spectacle sans devoir recourir à des tirs privés, souvent réalisés sans encadrement, et réduit ainsi les risques d'accidents et d'incendies.

Dans ce contexte, il apparaît également nécessaire de renforcer la prévention. Un rappel clair des règles (horaires autorisés, conditions de tir) ainsi qu'une communication active permettraient de sensibiliser la population. En parallèle, une application plus stricte de ces règles contribuerait à limiter les abus, notamment les tirs en dehors des périodes autorisées.

Urgence

L'urgence est demandée. Motifs : Pouvoir déjà cette année faire un feu d'artifice.

Moutier, le 31 mars 2026

Signature (s) :

Moutier à Venir, 1^{er} signataire :

Mme Benoît Marchand (5)

Mme Pascale Gerber

MM. Francis Pellaton, Claude Gerber et
Antoine Lopinat